

FORMATION SPECIALISEE de Réseau de l'armée de Terre du 25 novembre 2025

La FS de réseau de l'armée de Terre s'est réunie, le 25 novembre 2025, sous la présidence du COL Thierry HERVEAU, coordonnateur central à la prévention (CCP) pour l'armée de Terre (AT).

FO Défense était représentée par Mme Véronique OLLIERO, M. Garlonn DOUMONT, M. Yann PIANELLI et M. Clément MEISTERMANN.

Après un préambule où le président rappelle que l'AT évolue et se transforme, **FO Défense** peut lire en premier sa déclaration liminaire.

Comment adapter cette volonté d'« Armées de Combat » tout en préservant la santé mentale et physique au travail ?

Plusieurs points ont été abordés :

■ La médecine de prévention :

Le MC GERAUT, après nous avoir expliqué le rapport de médecine de prévention -travail de qualité que **FO Défense** tient à souligner- se félicite de quelques petites victoires. En effet, plus de 59 % du PC a un suivi médical, grâce à une volonté de recruter de plus en plus de médecins et de spécialistes, aidés par la médecine des Forces et par l'AFMP (Association Française de Médecine de Prévention).

Le SSA est en cours de recrutement pour atteindre 32 praticiens de médecine de prévention en 2032.

Lors de cet échange, la question du « propriétaire » du dossier médical de l'agent s'est posée ? QUID des archives médicales ? Le médecin-chef a confirmé qu'un point de vigilance devait être apporté justement à ce sujet, comme pour les documents que pouvait détenir la prévention.

Le suivi des visites médicales SIR (Suivi Individuel Renforcé) est en augmentation de plus de 12 %, à condition que le commandement et la RH suivent les dossiers de leur côté.

FO Défense évoque la problématique des « habilitations » qui nécessitent une visite médicale. A chaque changement de CDC, il est nécessaire de refaire l'ensemble des documents, alors que la visite et l'habilitation sont valables 5 ans. C'est chronophage pour le CPRP qui doit aussi assurer le suivi.

Le MC GERAUT explique aussi que la principale nuisance pour le personnel civil est le bruit. Les nuisances CMR (cancérogènes, Mutagènes, toxiques) tels que le benzène, le chrome 6, le plomb, le cadmium (substance afin de résister à la corrosion) sont toutes aussi importantes.

Il faut un changement culturel sur les pratiques au quotidien qui peuvent être sources de problèmes de santé à long terme, comme par exemple : fumer une cigarette sans s'être lavées les mains après avoir touché ces produits nocifs.

La vétusté de l'infrastructure est aussi à prendre en compte pour des conditions de travail adéquates. Il en va du moral au travail, des RPS, de la QVCT.



COMITÉ RÉGIONAL



Un chiffre interroge d'ailleurs le médecin-chef : le nombre grandissant d'inaptitudes au travail après visite médicale ne cesse de progresser.

FO Défense pose la question :

Le vieillissement des agents pourrait peut-être être un début d'explication ? Le retour après un accident de travail, la maladie (longue, professionnelle, cancer ...) demande des adaptations au poste de travail, ou une réadaptation à une dynamique de l'emploi qui peut être source de stress et de mal être au travail.

■ **Bilan 2024 du CCP :**

La note d'accompagnement des FEN est toujours à la signature alors que l'arrêté FEN est paru le 25/01/2025.

■ **Actualisation du guide RPS/TPS**

Le contenu pédagogique des formations SST du CFD a été revu.

Les données sur les acteurs de la prévention sont toujours trop faibles pour **FO Défense**.

■ **Communication du nouveau bureau prévention et maîtrise des risques de l'EMAT et directives de l'AT en matières PMR :**

- Veiller au bon armement des postes du domaine PMR
- Contrôler la bonne mise en œuvre des mesures PMR
- Implication directe du commandement,
- Renforcer les actions de prévention des accidents de la route,
- Amélioration de la prise en compte du risque de travail en hauteur.

■ **Volonté de réduire à une seule FS le fonctionnement du réseau Terre :**

L'ensemble des OS a voté « contre ». Les problèmes de santé au travail, qu'ils soient physiques ou moraux, ne peuvent pas se réduire à un seul RDV. On nous explique que les sujets et suivis sont chronophages par manque d'effectifs.

L'administration serait-elle dans la même problématique que les acteurs de la prévention qui ne sont pas assez nombreux ?

A quand un CARTEC dimensionné pour une meilleure prise en compte de la PREVENTION ?

Le problème des addictions sera une directive que le CEMAT veut mettre en place en 2026. Nous attendons de voir quelle incidence aura cette directive sur le suivi des agents.

Paris, le 5 janvier 2026.



du 25 novembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En cette période particulièrement anxiogène, marquée par des annonces telles que la préparation à la guerre par le Chef d'État-Major des Armées, la transformation en cours de l'Armée de Terre (AT) et la manœuvre ADP/PC qui tarde à démarrer, il est légitime de s'interroger sur l'impact de ce climat de travail sur les agents. Ce contexte pour **FO Défense** pourrait bien constituer le principal facteur de risque à prendre en considération.

En effet, la santé mentale des agents de l'AT, la qualité et condition de vie au travail (QCVT), les risques psychosociaux (RPS), ainsi que les accidents mentaux, qui peinent à être reconnus, soulèvent des préoccupations croissantes. La reconnaissance des travaux insalubres (TI) pour les agents, le préjudice d'anxiété, et d'autres enjeux similaires, tendent malheureusement à s'aggraver. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation : le manque de ressources humaines de proximité, la transformation des postes, les changements de service, le turnover des compétences, la perte de suivi des dossiers, et une organisation souvent inadaptée. Ces éléments donnent aux agents le sentiment d'être seuls et démunis, notamment lorsqu'ils doivent prouver par eux-mêmes avoir été exposés à l'amiante.

Par ailleurs, bien que le texte listant les établissements impactés par l'amiante soit en cours de refonte, qu'en est-il des nouvelles substances telles que les fibres céramiques réfractaires (FCR), l'inox, le chrome 6, etc. ? Les textes réglementaires restent à rédiger.

FO Défense affirme que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) doit servir de base à une prise en compte effective par les employeurs. Les Fiches d'Exposition et les Fiches d'Emploi - Nuisances (FEN) devraient constituer une première étape de reconnaissance.

Toutefois, il n'est pas acceptable que les Conseillers Prévention des Risques Professionnels (CPRP) soient contraints d'assumer ces tâches, alors qu'ils sont déjà épuisés par leurs missions actuelles. Souvent considérés comme le "couteau suisse" du commandement, les équipes de prévention sont fréquemment sous-dimensionnées. Une augmentation des effectifs au CARTEC (CARTographie des Emplois et des Compétences) serait nécessaire pour améliorer les conditions de travail et une meilleure prise en compte des risques.

La reconnaissance du préjudice d'anxiété démontre clairement l'impact de la santé mentale sur la vie professionnelle. Pourtant, même lorsque cette reconnaissance est obtenue, les difficultés persistent : trouver un médecin pour le suivi s'avère souvent ardu, et lorsque c'est le cas, celui-ci peut exiger une carte Vitale, alors qu'il s'agit d'un accident du travail.

De plus, l'augmentation constante des chutes de « plain-pied » invite à s'interroger sur leurs causes possibles : précipitation, manque d'attention, désorganisation, ou encore infrastructures inadaptées. Notre attention est détournée par d'autres préoccupations, et une charge mentale excessive pourrait bien en être la conséquence.

Enfin, il est essentiel de reconnaître et de valoriser le travail accompli par les agents, notamment dans des conditions difficiles. Des mécanismes de reconnaissance, tels que des distinctions ou des récompenses, pourraient être mis en place pour motiver et encourager les équipes. Une telle approche renforcerait le sentiment d'appartenance et de fierté au sein de l'Armée de Terre, tout en contribuant à une meilleure gestion des risques professionnels.

Pour **FO Défense**, il est également important de mettre en place des programmes de formation continue pour les agents, afin de les sensibiliser aux risques professionnels et aux bonnes pratiques de prévention. Ces formations devraient être régulièrement mises à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires et des nouvelles menaces.

Par ailleurs, il serait utile de développer des outils de suivi et d'évaluation des risques, permettant de mesurer l'efficacité des mesures de prévention mises en place.

Un dernier point : à quand la mise en place du Passeport Prévention ? Ce dispositif, attendu par de nombreux agents, représente une avancée significative dans la gestion des risques professionnels. Sa mise en œuvre permettrait non seulement d'améliorer la traçabilité des expositions, mais aussi de faciliter les démarches administratives et médicales pour les personnels concernés.

Il est donc temps que cette initiative, déjà évoquée, devienne une réalité concrète au sein de notre institution. La santé et la sécurité des agents méritent une attention prioritaire, et le Passeport Prévention constitue un outil clé pour y parvenir.

Merci de votre attention.

Paris, le 25 novembre 2025

